

PROJET EDUCATIF



Introduction :

Le CALC et l'Enfant :

Si notre ambition est de favoriser l'épanouissement de chaque personnalité, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale, le CALC sait que son action ne peut être qu'une contribution à l'éducation des jeunes.

Si l'espace scolaire et l'espace familial sont des lieux d'apprentissage individuels et collectifs obligés, l'espace loisirs que nous pouvons leur offrir, doit être un champ de réinvestissement et de pratiques librement choisis.

Il est nécessaire que les différentes actions éducatives forment un ensemble qui ne sera pas contradictoire mais complémentaire et qu'elles soient menées en n'oubliant jamais que le premier des partenaires, c'est l'enfant, à la fois promoteur et acteur de son éducation. L'accord du principal intéressé est indispensable. Sans son adhésion totale, aucune éducation n'est possible.

Les finalités du CALC dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse :

Toutes les actions menées par le CALC ont pour ambition de donner à l'Enfant les outils permettant à sa personnalité toute entière de s'éveiller et de s'affirmer. Pour cela, il est nécessaire et indispensable de se référer aux principes fondamentaux suivants :

1 – Avoir une démarche laïque

- ° Reconnaître à l'enfant le droit à la différence : culture, religion, rythmes de vie...
- ° Favoriser son accès aux savoirs les plus larges possibles pour aller vers la plus grande égalité des chances.
- ° Favoriser toutes les solidarités, sociales et économiques, toutes les libertés, le sens des responsabilités individuelles.
- ° L'aider à mieux maîtriser le milieu de vie et développer ses capacités d'analyse critique.

2 – Favoriser un fonctionnement démocratique

- ° Lui permettre d'avoir une attitude responsable : respecter l'Autre dans son individualité, son intégralité, ses différentes.
- ° Reconnaître l'Enfant comme un futur citoyen et savoir lui transmettre le pouvoir.

3 – Favoriser l'épanouissement de l'Enfant, être global

- ° Lui permettre la découverte de l'environnement naturel et humain.
- ° Lui proposer des rythmes de vie adaptés à ses besoins.

4 - Favoriser l'autonomie de l'Enfant

° Lui permettre de passer de son état de dépendance totale à l'autonomie la plus complète possible, en n'oubliant jamais qu'il n'est la propriété, ni de sa famille, ni de l'Etat, ni d'aucun mouvement confessionnel.

° Lui permettre d'affirmer sa personnalité, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.

5 - Favoriser la socialisation de l'Enfant

° Lui permettre d'être un individu lucide, critique, capable :

- d'affronter la société telle qu'elle est,
- d'y vivre tout en la contestant,
- d'avoir les moyens d'agir sur elle pour la transformer, pour l'améliorer.

Les objectifs éducatifs du CALC

Pour toute l'équipe éducative (directeur, adjoints, animateurs, personnels de service), le but essentiel à atteindre est de :

Permettre à l'Enfant d'aller vers l'autonomie la plus complète

Pour ce faire, le centre de loisirs occupe une situation privilégiée.

Il présente un intérêt véritable qui repose sur :

- ° un cadre de vie nouveau,
- ° la rencontre d'un milieu nouveau,
- ° l'expérience vécue de relations nouvelles.

Le centre de loisirs, c'est :

1 – un moment de vie collective totale

Il permet d'appréhender la vie quotidienne – repas, sommeil, loisirs, activités – sous d'autres formes que celles que l'enfant connaît habituellement : milieu familial, milieu scolaire.

2 – un moment privilégié de socialisation

La vie commune :

° permet et impose une vision différente de l'autre : l'accepter tel qu'il est, reconnaître ses différences

° permet de découvrir que l'on ne vit pas « à côté », mais « avec » : modification de relations du groupe « jeunes », du groupe « jeunes-adultes », découverte de valeurs morales nouvelles.

3 – une découverte d'un environnement nouveau

En cela, le centre de loisirs répond à des besoins inhérents à la nature de l'enfant : besoin de se détendre, de communiquer, de participer, de s'exprimer, de se valoriser, de satisfaire à une curiosité naturelle, de rêver.

Le projet éducatif du centre de loisirs :

Le centre de loisirs accueille, pour un temps limité, des enfants ou des adolescents en vacances, venus pour pratiquer ensemble sur le mode de plaisir des activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques...

Il est ouvert à tous.

Le centre de loisirs doit participer à l'éducation du jeune qui nous est confié. Pour cela, **Il doit permettre**, par son fonctionnement :

- le développement des relations éducatives,
- le développement des capacités d'analyse critique par la liberté d'expression individuelle et les échanges collectifs,
- l'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses (culturelles, sportives, scientifiques...),
- la découverte de l'environnement naturel,
- le dépaysement qui rompt avec la routine et avive la curiosité,
- le développement d'activités créatives.

L'équipe éducative doit donc tout mettre en œuvre pour répondre aux droits, aux besoins et aux aspirations du jeune en n'oubliant jamais que, si celui-ci a des droits, il a aussi des devoirs. Elle doit donc faire en sorte que les uns et les autres soient toujours respectés.

Le centre de loisirs doit donc pouvoir garantir au jeune :

- des conditions de vie assurant son développement physique, affectif et moral, harmonieux,
- une nourriture saine et équilibrée,
- des conditions de sécurité maximum, en particulier, par le respect de la réglementation,
- la possibilité de respecter les rythmes de vie propres à chacun par l'organisation de la vie quotidienne permettant la prise en compte des besoins individuels : lever et coucher individualisés, coins permettant de s'isoler...,
- le respect de l'individu : reconnaissance du droit à la différence, pas d'endoctrinement,
- le droit à la liberté : le centre de loisirs doit permettre à l'enfant de se libérer progressivement de l'adulte et de maîtriser le contenu et la forme qu'il souhaite donner à ses vacances,
- le droit au plaisir : c'est le moteur essentiel de toute activité dans nos centres de loisirs.

Conclusion :

Le directeur et l'ensemble du personnel adhèrent au projet éducatif du CALC et s'engagent à le respecter.

Le directeur et l'ensemble du personnel élaborent et écrivent leur projet correspondant à la spécificité du séjour dont ils auront la responsabilité en cohérence avec les finalités éducatives du CALC.